



Société coopérative

Av. des Baumettes 25

1020 Renens

www.tennis-renens.ch (site du club)

www.tcrenens.plugin.ch (site de réservation)

REGLEMENT INTERNE

Règles générales:

Les courts sont ouverts de 7h00 à 22h00 durant la semaine et de 8h00 à 22h00 les samedi et dimanche. A Noël et Nouvel-An le centre est fermé un à deux jours.

Une tenue de tennis correcte est exigée (torse nu interdit). Des chaussures de tennis sont obligatoires, qui seront nettoyées pour accéder aux courts intérieurs, au corridor et aux vestiaires après le jeu en extérieur ; des bacs remplis d'eau sont à disposition.

Sur les courts intérieurs, tout liquide doit être contenu dans un récipient fermé.

Des chaussures de tennis peuvent être louées auprès du restaurateur mais le club ne peut garantir en tout temps la disponibilité de toutes les tailles.

Il est interdit de fumer dans tous les bâtiments ainsi que sur les courts extérieurs.

L'accès à l'ensemble des installations est interdit aux chiens. Tenus en laisse, ils sont tolérés dans le restaurant et sur la terrasse.

Durée de la partie :

La durée d'une partie est de 55 minutes, 5 minutes étant obligatoirement réservées à l'entretien du court (passage du filet, arrosage par temps sec).

En cas de court inoccupé après la fin de la période réservée, une prolongation sans paiement de 10 minutes est tolérée. Une prolongation plus longue correspond obligatoirement à une réservation d'une nouvelle heure entière, avec inscription par internet, sur la borne de l'entrée du club ou auprès du restaurateur pour les non-membres, qui paieront alors immédiatement la valeur de la location.

Réservation des courts :

La réservation doit être faite personnellement par l'un des joueurs par internet sur le site de réservation ou éventuellement par téléphone de 8h à 11h et de 14h à 17h au restaurant (021 635 83 86).

Si un court réservé n'est pas occupé 5 minutes après le début de la partie, il est considéré comme libre et la réservation annulée.

Préréservation :

La préréservation est possible jusqu'à 2 semaines à l'avance pour les membres du club. Pour les non-membres le délai est de 7 jours. Pour les personnes non inscrites sur le site internet le délai est de 2 jours.

Pour les membres, une deuxième réservation peut être effectuée dans les 5 heures avant le début de la partie le jour même.

Les courts 2 (extérieur) et 5 (intérieur) sont réservés au professeur.

Modification de réservation

Dans le cas d'une réservation payée par internet, il est possible de passer de l'intérieur à l'extérieur ou vice versa, en s'adressant aux restaurateurs pour une nouvelle réservation. Un courriel devra être adressé via notre site internet (menu -> contact) afin de récupérer le montant de la location initiale et un nouveau paiement sera exigé.

Pour les membres, la modification de la réservation se fera par internet ou la borne

Annulation de réservation :

En cas d'impossibilité d'honorer une réservation, les membres sont tenus de l'annuler avant l'heure réservée, par internet ou éventuellement auprès des restaurateurs.

Pour les non-membres, cela passe obligatoirement par un appel aux restaurateurs avant le début de l'heure réservée, et par un courriel adressé via notre formulaire de contact sur notre site afin de pouvoir récupérer le montant versé.

Location et invitation :

Les membres peuvent jouer avec un non-membre. Il est de la responsabilité du membre de s'assurer du paiement correspondant. Le paiement s'effectue au moment de la réservation par internet ou directement au restaurant avant de jouer en cas de réservation par téléphone.

Les tarifs en cours se trouvent sur le site du club, dans la page « Tarifs » de notre site (www.tennis-renens.ch).

En cas de double, si deux membres sont sur le court, les autres joueurs sont invités gracieusement.

Le restaurateur, par la délégation du comité du TCR, est responsable de l'application des dispositions ci-dessus.

Le comité du TCR se réserve la possibilité de limiter les périodes hebdomadaires durant lesquelles est autorisée l'utilisation des locations "invités".

Restrictions :

Dès 17 heures, les courts sont principalement réservés aux membres seniors ou étudiants. Toutefois ils peuvent être réservés par des non-membres s'ils sont disponibles ou par des cadets ou des juniors deux heures avant le début de la partie.

Lorsque les membres juniors et cadets jouent avec des seniors, ils bénéficient des mêmes droits que ces derniers.

En cas d'affluence, il est recommandé de jouer en double.

Professeur :

Durant la saison d'été, des leçons ne peuvent être données que par les enseignants agréés par le club. Le court 2 extérieur et court 5 et 6 intérieurs leur sont réservés en priorité.

Contrôle :

Les contrevenants aux règles de ce règlement pourront être expulsés sans droit à indemnisation.

En tout temps, les membres du comité, le concierge et les employés du restaurant peuvent effectuer des contrôles d'identité des joueurs.

Ils sont également chargés de veiller à l'application des présentes dispositions.

Le comité compte sur la bonne volonté de chacun et souhaite limiter ses interventions.

Utilisation et protection des données :

Le Tennis-Club Renens, Société coopérative, ne collecte des informations personnelles relatives aux membres (nom, adresse, adresse électronique, coordonnées téléphoniques) que pour le besoin des services proposés par le site tcrenens.plugin.ch. Les utilisateurs fournissent ces informations personnelles en toute connaissance de cause, notamment lorsqu'ils procèdent eux-mêmes à leur saisie. Aucune donnée personnelle d'un membre du site tcrenens.plugin.ch n'est collectée ou publiée à son insu, ni échangée, transférée, cédée ou vendue sur un support quelconque à des tiers.

Le Tennis-Club Renens est autorisé à effectuer des études et analyses statistiques sur l'utilisation et la typologie des membres du site tcrenens.plugin.ch, sous réserve de l'anonymat de ces derniers. Les informations collectées sont traitées de façon globales et peuvent être publiées sur le site tcrenens.plugin.ch dans un but de marketing (par exemple, nombre de membres, nombre d'utilisateurs, etc.)

Conformément aux dispositions légales, le membre dispose d'un droit de modification des données nominatives collectées le concernant. La nature et le traitement des données collectées par www.plugin.ch ne nécessitent pas de déclaration auprès de la PFPDT (art. 11a, alinéa 3, LPD).